

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 27 février 2026– 18H30**

Présents : Mmes : CHEVREAU Kristell, SEVIN Pierrette, SUBLEMONTIER Stéphanie, FAYE Sigrid, Mrs GILLAIZEAU Manuel, PATRON Ludovic, SUBLEMONTIER Denis, THORAVAL Pascal

Excusé ayant donné procuration : Mme HAIE Marie-josé à Mme FAYE Sigrid

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Approbation des statuts révisés de la CDC des Forêts du Perche
- Motion de recours contre le mercosur
- Mise en place de l'action sociale et adhésion au CNAS
- Informations et questions diverses

Désignation secrétaire de séance : Mr THORAVAL pascal

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 janvier 2026.

Adopté à 9 voix pour, 0 : contre, 0 : abstention

2 – Approbation des statuts révisés de la CDC des Forêts du perche

Madame le Maire informe les membres présents que la commune est sollicitée pour approuver les statuts révisés de la CDC des Forêts du Perche.

En effet afin d'actualiser les références législatives et réglementaires, de clarifier la rédaction de certaines dispositions statutaires, de compléter la définition et de préciser le contenu et les modalités d'exercice des compétences exercées par la communauté de communes des Forêts du Perche, il était nécessaire de réviser les statuts de la CDC.

Cette révision porte sur le service public de la petite enfance (compétence légale obligatoire de la CDC), sur les compétences complémentaires (« Gestion des maisons France Service », « Enfance, jeunesse et famille », « Mobilité », « Culture -Tourisme ») et sur le Règlement.

Elle a été approuvée par le Conseil communautaire le 17 décembre 2025 et doit être portée à la connaissance des communes membres conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du CGCT. Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de prendre acte de la révision des statuts de la CDC des Forêts du Perche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PREND ACTE** et **ACCEPTE** à l'unanimité les statuts révisés de la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

Adopté a 9 voix pour, 0 : contre, 0 : abstention

3- Motion de recours contre le Mercosur

Sur proposition de madame Christelle Minard, Députée d'Eure-et-Loir transmise par l'AMR 26, il est demandé aux conseils municipaux d'examiner et de voter une motion appelant l'Etat Français et les parlementaires européens à engager sans délai un recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union Européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.

Madame le Maire propose au conseil municipal « d'apporter son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union Européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur ».

Soutien : 9 voix pour ,0 contre, 0 abstention

4-Mise en place de l'action social et adhésion au CNAS

Dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel communal, Madame le maire propose au conseil municipal d'adhérer au Comité National d'Action Social dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Cet organisme propose un large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires. Le montant de la cotisation par agent actif s'élève à 224€ soit un coût total annuel pour l'année 2026 de 672 €.

Il appartient au conseil :

- de valider la mise en place de ce dispositif d'action social,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et de verser une cotisation à compter du 1^{er} janvier 2026 avec effet rétroactif
- de désigner Stéphanie SUBLEMONTIER membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu pour représenter la commune au sein du CNAS
- de désigner Elodie Faria déléguée agent et correspondant relais de proximité entre le CNAS et les bénéficiaires.

Adopté à 9 voix pour, 0 : contre, 0 : abstention

Informations et Questions diverses

- Bloc béton situé aux Salandières
- Eclairage public aux Salandières
- Travaux de la sacristie

Clôture de séance : 19H09

Le secrétaire de séance

THORAVAL pascal



Le maire

Kristell CHEVREAU

